

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2022 à 18H30**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 13 mai 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 mai 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Marina DA. COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Serap ALP à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ, Hélène BOUDON, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON**CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN
ENTRE L'EPCI ET LE CIAS****Rapporteur :** Philippe BLANCHOZ, Vice-Président

Conformément à l'article L.251-7 du Code Général de la Fonction Publique, il peut être créé un Comité social territorial commun, par délibérations concordantes entre une collectivité territoriale et un ou plusieurs établissements publics rattachés, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents.

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

Conseillers représentés :

7

Total votants :

50

Pour des raisons de bonne gestion, il semble cohérent de disposer d'un Comité social territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le Centre intercommunal d'action sociale TDM.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.215-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatifs aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Considérant que l'effectif apprécié au 01 janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 352 agents ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité social territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et du Centre intercommunal d'action sociale permettant une gestion complète et harmonisée des agents relevant d'une autorité territoriale commune, il est proposé de créer un comité social territorial commun.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création du comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la Communauté de communes et du Centre intercommunal d'action sociale Thiers Dore et Montagne ;
- **Place** le comité social commun auprès de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

TOTAL VOTANTS : 50

Conseillers présents : 43

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

